

Révision du Plan d'aménagement local – GAPAL
Tableau des questions et remarques soulevées

Etat au 5 juin 2014

N°	Question / remarques	Eléments de réponse
Séance du 26 février 2014		
1	Les transitions entre espace bâti et espace agricole ne doivent pas se faire sur la zone agricole.	La problématique sera traitée dans le cadre de la CEP et du plan directeur des espaces publics.
2	L'utilité de ces transitions (franges urbaines, corridors écologiques) est mise en doute.	La problématique sera traitée dans le cadre de la CEP et du plan directeur des espaces publics.
3	Est-ce que le problème est réellement le manque d'espaces communs, publics et verts ou plutôt leur mauvaise disposition, le manque d'appropriation par les résidents et leurs aménagements sommaires ou inexistantes, puisque par ailleurs on dit qu'ils ont un potentiel de densification ?	Remarques et questions pertinentes. Les études de détail à suivre permettront de discuter les points soulevés, en particulier au niveau du plan directeur communal.
4	La forme d'habitation de la Cité Meister paraît intéressante encore actuellement. Ce quartier mérite une visite et quelques explications.	Ce quartier sera bien pris en compte lors de la phase Plan directeur d'urbanisation en particulier.
5	Indicateur de la densité d'habitants par m ² : n'y aurait-il pas lieu de modifier cette surface de plancher par habitant selon le type d'habitat ? (surface de plancher probablement nettement plus importante à Mexique Ouest qu'au Voirnet)	La surface par habitant varie effectivement, certainement par type d'habitat. Lors de la séance du 26 février 2014, il s'agissait de présenter une approche globale sans faire une analyse aussi détaillée, afin de lancer le débat.
6	L'éco-quartier du Gros-Seuc peine à trouver un investisseur.	Le problème ne se situe pas à ce niveau-là puisque plusieurs investisseurs sont intéressés. A ce stade, c'est le prix visé par le propriétaire qui ne trouve pas un acheteur prêt à s'aligner. Le plan spécial en tant que tel ne pose pas de problème, sa qualité est reconnue.
7	Delémont et le Jura n'auraient-ils pas une carte à jouer pour séduire de potentiels habitants en mettant à disposition quelques parcelles un peu plus grandes ?	Cette possibilité a toujours existé. A l'avenir, un indice d'utilisation minimum devra toutefois être fixé par zone.
8	Lors de l'atelier du 26 février 2014, les exemples de quartiers proposés ne montraient que de petites entités, et non les quartiers dans leur globalité. Était-ce par méconnaissance des différents quartiers par le bureau ou une directive des intervenants ?	Le travail des participants lors de l'atelier devait permettre de se faire rapidement une idée sur la qualité des quartiers étudiés. Par conséquent, de petites entités ont été sélectionnées, particulièrement représentatives des différents quartiers dans leur ensemble. Une réflexion plus poussée sur les quartiers dans leur ensemble sera menée par le bureau urbaplan dans le cadre du plan directeur d'urbanisation. Elle sera discutée au sein du groupe de travail Urbanisation, puis présentée au GAPAL.
9	Des quartiers comme la Communance, ou entre la Mandchourie et la Blancherie devraient être pris en compte.	Ces quartiers seront étudiés lors de la phase Plan directeur d'urbanisation.

10	Vieille Ville : s'agissant de la problématique des espaces verts, le parc de l'école de Culture Générale et celui de la Villa Müller pourraient entrer dans une réflexion, tout comme une étude pour le réaménagement de la cour du Château.	S'agissant du parc de l'école de Culture Générale et de celui de la Villa Müller, il est difficile pour la commune d'agir et de prendre des décisions sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. L'idée est effectivement intéressante, elle nécessite toutefois un travail de fond avec le Canton du Jura, propriétaire, pour mettre éventuellement ces espaces à disposition du public. S'agissant du réaménagement de la cour du Château, le problème principal est plutôt lié à son usage (voitures à certaines occasions) qu'à son aménagement. Il est toutefois vrai que les pavés mériteraient d'être mis à niveau et uniformisés.
11	Avoir une vision large de la problématique de densification, penser de manière globale, intégration des quartiers les uns par rapport aux autres.	Cette vision globale de la densification, et l'intégration des quartiers les uns avec les autres sera étudiée de manière approfondie dans le cadre du plan directeur d'urbanisation.
12	Utiliser la démarche participative pour construire les projets avec les habitants, en étant clairs sur les objectifs mais ouverts sur les discussions.	De manière générale, l'ensemble du processus de révision du Plan d'aménagement local se fait de manière participative, et ce suivant différentes formes : GAPAL, groupes de travail thématiques, Forums public, futurs expositions, soirées-débats, etc. La commune donne les moyens à la population de se positionner, débattre, discuter des options qui sont prises pour le développement de Delémont ces 15-20 prochaines années, libre à elle de prendre part à ces événements et de faire entendre sa voix. La discussion et la concertation occupent une place importante dans le processus, et non négligée par la Commune. En dehors du PAL, les démarches participatives sont par ailleurs largement utilisées : Delémont marée basse, future gare routière, réaménagement de l'avenue de la Gare, places de jeux, etc.
13	Utiliser les concours d'idées.	Cette méthode a été utilisée par le passé (Vieille Ville, Place de la Gare) et mériterait effectivement d'être reprise dans certains cas.
14	La ville manque d'une vision cohérente et naturelle en matière de gestion des espaces verts.	La question de la gestion des espaces verts sera réglée à la fois dans la Conception d'évolution du paysage (mandat Natura) ainsi que dans le Plan directeur des espaces publics et des espaces verts (mandat urbaplan). Les principes de gestion des espaces verts seront par ailleurs coordonnés avec le Plan directeur Nature en ville, document existant et qui ne sera pas révisé pour le moment.
15	En densifiant, ne pas travailler que sur les pleins mais aussi sur les vides, soit sur l'espace agricole, les franges urbaines et les espaces publics.	La question du travail sur l'espace agricole et les franges urbaines sera étudiée dans la Conception d'évolution du paysage, mais également dans le Plan directeur des espaces publics et des espaces verts. Ce dernier traitera par ailleurs, comme son nom l'indique, des espaces publics, de leur fonction, des aménagements à y faire, etc.
16	Secteur de la Jardinerie : la ville octroie des dérogations trop facilement	Dans le cas précis de la Jardinerie, il n'y a pas eu de dérogation, les

	aux promoteurs.	constructions, côté Sorne en particulier, sont conformes au cahier des charges du secteur et du projet Delémont marée basse.
17	Mexique Ouest est un « ratage » urbanistique, quartier qui disposait pourtant d'un plan spécial. Trop de dérogations ont été octroyées.	Le plan spécial, décidé par le Conseil communal de l'époque, en 2006, prévoyait uniquement de la maison individuelle : il a par conséquent été respecté. Aucune dérogation liée à la forme de l'habitat n'a été donnée dans le cadre de ce plan spécial. Seule une légère adaptation de la hauteur autorisée a été acceptée. Le problème de fonds est notamment lié au fait que les propriétaires et le Conseil Communal n'ont pas souhaité une mixité de l'habitat (individuel, groupé ou collectif) et n'ont pas voulu fixer des règles trop précises en matière de construction.
18	Le Cras-des-Fourches est un bon exemple, mixte, avec une certaine unité architecturale, réalisé au moyen d'un plan spécial dont les règles de construction ont été respectées.	Ce bon exemple pourra effectivement être réutilisé pour d'autres quartiers, dans la mesure du possible.
19	Le plan spécial devrait inclure la réalisation des aménagements extérieurs également, allant jusqu'à définir le type d'essence d'arbres à planter.	Le nécessaire sera fait pour intégrer la question des aménagements extérieurs dans les futures bases légales (RCC).
20	Le mode de fonctionnement « cahier des charges + plan de quartier » semble avoir bien fonctionné.	Effectivement, cette manière de faire sera étendue à davantage de quartiers et secteurs en ville de Delémont. Les cahiers des charges existants actuellement seront actualisés.

N°	Question / remarques	Eléments de réponse
Séance du 29 avril 2014		
21	L'axe dit historique n'a rien d'historique. Il n'est pas praticable actuellement et ne pourra sans doute jamais l'être. La passerelle est pratique mais peu engageante. Les rues des Texerans et du Pont-Neuf n'ont aucun attrait et ne sont utiles qu'au trafic automobile. La Vieille Ville est laissée de côté. La rue St-Michel constitue un détour et n'est aisée ni pour le trafic automobile ni pour les piétons. Proposition pour un axe historique : Comptoir – Passage sous voie – Quai de la Sorne ou Molière – Maltière – Cras des Moulins – Rue du 23-Juin ou rue de l'Hôpital – Rue de la Préfecture ou place Roland-Béguelin ou rue de Fer ou rue de la Constituante – Faubourg des Capucins.	Ces axes ne représentent pas des cheminements piétons ou cyclistes. Il s'agit, comme indiqué sur le plan du bureau urbaplan, d'« axes paysagers et d'intensité urbaine (qui) mettent en avant les dynamiques principales ». Il s'agit là d'éléments « constitutifs de l'identité de Delémont (...), de repères identitaires importants de la ville », et non d'axes liés aux déplacements. Les questions de mobilité et de déplacements sont réglées par le plan directeur de la mobilité douce, qui se penche sur la question des cheminements préférentiels, notamment en termes qualitatifs. Il est réellement important de comprendre et d'appréhender ces axes comme des éléments conceptuels.
22	Le plan directeur Nature en ville est un très bon outil, il faut continuer à l'utiliser, il s'agit d'une priorité élevée.	Le plan directeur Nature en ville sera bien utilisé et repris par la CEP, le Plan directeur communal et la Conception directrice.

23	L'amélioration de la connectivité entre les espaces verts est une priorité élevée. Avec la restructuration du quartier Pré Guillaume, il est indispensable de réfléchir à la connectivité entre la Migros et la Vieille Ville. Il existe déjà quelques espaces et placettes qu'il serait possible de relier jusqu'à l'esplanade de la salle St-Georges.	Ces questions d'espaces publics et d'espaces verts, et plus particulièrement de leur localisation et de leur fonction, seront bien prises en compte et réglées par le Plan directeur des espaces publics et des espaces verts en particulier.
24	Protection du patrimoine bâti et du petit patrimoine : les objectifs évoqués ne prennent pas en compte la nouvelle loi sur le patrimoine archéologique et paléontologique actuellement en consultation. Les communes sont pourtant impliquées par les nouvelles directives. De plus, suite aux récentes oppositions et pétitions (destruction de la gare aux marchandises, ancien puits de mine des Rondez, etc.), un état des lieux ne serait-il pas à réaliser pour anticiper les éventuelles oppositions liées aux projets futurs (p.ex. bâtiment des Abattoirs) ?	Les éléments patrimoniaux, archéologiques ou paléontologiques sont mentionnés à l'ISOS et au RBC. Lors de la conception du plan de zones et du règlement communal sur les constructions, ils sont largement pris en considération. Par ailleurs, les bureaux en charge du plan directeur d'urbanisation et de la révision des cahiers des charges des secteurs du centre-ville indiqueront également quels bâtiments (non-inscrits à l'ISOS ou au RBC) devant faire l'objet d'une protection particulière. Ces éléments seront donc repris en détail lors des prochaines étapes de révision du PAL.
25	De nouveaux géotopes pourraient voir le jour suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le patrimoine archéologique et paléontologique.	Les éventuels nouveaux géotopes seront intégrés.
26	L'idée d' « urban training » évoquée lors de l'atelier devrait être creusée. Le parcours Vita est éloigné pour les personnes n'habitant pas en haut de la ville. Cela pourrait être pensé comme une manière de renforcer l'appropriation de certaines rues et places et de réaliser une connexion entre différents quartiers de la ville.	Des réflexions seront menées dans ce sens dans le cadre du Plan directeur des espaces publics et espaces verts. Le projet de parc urbain proche du futur écoquartier intègre déjà cette idée.
27	Il est important, lors de la réalisation de nouveaux quartiers, de ne pas en faire des « îlots » sans lien avec le reste de la ville. S'il ne faut pas forcer la connectivité du quartier des Arquebusiers avec le reste de la ville, attention tout de même à l'intégrer dans le quartier résidentiel existant.	Les relations entre les quartiers et les entités au sein des quartiers seront travaillées dans le cadre du Plan directeur des espaces publics et des espaces verts en particulier.